

28 juillet 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le [projet de loi n°8685 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration](#) a été déposé à la Chambre des Députés. Ce projet de loi vise à transposer en droit national la directive (UE) 2024/1233 (refonte de la directive sur le permis unique), à abroger le titre de séjour pour investisseur, et à introduire des amendements au niveau du regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale dans l'objectif d'enrayer l'arrivée continue et en grand nombre de migrants dans le cadre d'un regroupement familial, tout en observant le droit au respect de la vie familiale.
- Dans sa réponse à la [question parlementaire n°2549 du 2 juillet 2025](#), le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a fourni des informations sur les méthodes utilisées pour évaluer l'âge des demandeurs d'asile mineurs, la communication d'informations aux personnes concernées et la conformité des méthodes appliquées avec le droit européen.
- Le 22 juillet, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à la [réunion informelle du Conseil « Justice et affaires intérieures » \(JAI\) de l'Union européenne](#), qui s'est tenue à Copenhague sous la présidence danoise du Conseil de l'UE. Les discussions ont porté sur la politique migratoire, la politique migratoire de retour, la politique des visas, le Pacte sur la migration et l'asile, ainsi que sur l'opérationnalisation de solutions innovantes pour la gestion de la migration irrégulière.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un rapport intitulé [« COI Report - Syria: Country Focus \(July 2025\) »](#) qui a pour objectif de fournir des informations pertinentes pour l'évaluation des demandes de protection internationale, et en particulier pour la mise à jour des orientations par pays de l'AUEA sur la Syrie. Il couvre la période de mars à mai 2025 et doit être lu conjointement avec le rapport de l'AUEA intitulé [« COI Report - Syria: Country Focus \(March 2025\) »](#).

Chiffre de la semaine: 22,2

En 2024, les ressortissants de pays tiers représentaient 22,2 % des emplois à temps partiel dans l'emploi total de l'UE et les citoyens de l'UE résidant dans un autre pays de l'UE représentaient 20,8 %. Ces deux catégories affichaient des parts plus élevées que les citoyens de l'UE résidant dans leur pays, qui s'élevaient à 16,6 %.

Entre 2014 et 2024, les citoyens de l'UE ont systématiquement enregistré les parts les plus faibles d'emploi à temps partiel. À partir de 2014, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a affiché une tendance à la baisse dans les trois catégories, en particulier chez les ressortissants de pays tiers, dont les niveaux se sont rapprochés de ceux des citoyens de l'UE résidant dans un autre pays de l'UE.

Source : [Eurostat](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en